

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-13

Objet : Désaffectation de l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz.

Rapporteur: Mme BORI

L'immeuble municipal situé 19, rue du Cambout, occupé par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Moselle, est actuellement vacant suite au déménagement le 3 juillet 2015 de cet établissement vers l'école supérieure du professorat de l'éducation nationale à Montigny-les-Metz.

Il est proposé de désaffecter du patrimoine scolaire cet immeuble afin de pouvoir le proposer à la vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la vacance de l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz suite au transfert du Centre départemental de Documentation Pédagogique de la Moselle vers l'école supérieure du professorat de l'éducation nationale à Montigny-les-Metz,

VU l'avis favorable du Préfet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de désaffecter l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ